

COMPTE RENDU de la Séance du 31 MAI 2021
Procès-verbal des délibérations du COMITE du
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE de la BOUCLE de la MOSELLE

Le Conseil d'administration du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Boucle de la Moselle s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Emmanuel PAYEUR, à la mairie de Chaudeney-sur-Moselle, le lundi trente et un mai deux mille vingt et un à dix-huit heures et zéro minute.

La convocation a été adressée le 25/05/2021 avec l'ordre du jour suivant :

– Décision Modificative n°01 : crédits insuffisants au chapitre 65 au BP 2021 pour le versement de la subvention accordée à l'association Familles Rurales pour l'accueil périscolaire

– Validation du devis du bureau d'études Cédric HERY pour la Maîtrise d'œuvre réalisée dans le cadre du projet de rénovation thermique de l'école maternelle du Marronnier de Sully

Etaient présents Messieurs et Mesdames : MM Xavier COLIN, Gilles GUYOT, Martin LAMBERTY, Nadine MOREL, Emmanuel PAYEUR et Odile SEY.

Absents excusés : M. Thomas COLIN, Mme Marion MOUROT procuration à Mme Odile SEY et M. Florian MILITCH procuration à Mme Nadine MOREL.

M. Martin LAMBERTY a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

– Décision Modificative n°01 : crédits insuffisants au chapitre 65 au BP 2021 pour le versement de la subvention accordée à l'association Familles Rurales pour l'accueil périscolaire

Le Président informe le Conseil d'administration du SIS que les crédits au **chapitre 65 étant insuffisants pour verser** la subvention accordée à l'association Familles Rurales pour l'accueil périscolaire 2021 à l'article 6574, il convient donc d'établir une décision modificative pour transférer les crédits nécessaires au chapitre 65 en ouvrant les crédits budgétaires suivants sur la décision modificative n°01 :

Imputation	Article	Désignation	Montant
Dépense fonctionnement	022 (022)	Dépenses imprévues	-2 000.00 €
Dépense fonctionnement	6574 (65)	Subvention fonct. aux asso. & autres personnes de droit privé	+2 000.00 €

Après délibération, les modifications budgétaires sont approuvées à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration du SIS de la Boucle de la Moselle.

– Validation du devis du bureau d'études Cédric HERY pour la Maîtrise d'œuvre réalisée dans le cadre du projet de rénovation thermique de l'école maternelle du Marronnier de Sully

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical du SIS la délibération n°2020/17 du 16/12/2020 validant le choix du bureau d'études Cédric HERY pour le projet de rénovation thermique de l'école maternelle du Marronnier de Sully et présente le devis de Maîtrise d'œuvre pour ces travaux.

Après délibération, les membres du Comité Syndical du SIS décide à l'unanimité :

- de valider le **devis n°2042021.19 du 02/04/2021 d'un montant de 23 381.00 € H.T. soit 28 057.20 € T.T.C.** du bureau d'études Cédric Héry Architecte DPLG (FAVIERES) pour la Maîtrise d'œuvre, dans le cadre des travaux de rénovation thermique de l'école maternelle du Marronnier de Sully,
- d'autoriser le Président à signer tous documents concernant ce dossier.

Cette dépense sera financée sur les crédits du budget 2021 à l'article 21312.

Le Président certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 01/06/2021 et transmis au contrôle de légalité le 01/06/2021.

Le Président, E. PAYEUR

